



EN DIRECT DU  
Comité  
Social  
et Economique

## CSE Ordinaire du Jeudi 26 janvier 2023

### PRELABLE AU CSE

Le **SNU** interroge la direction sur la remontée des chiffres de grève du jeudi 19 janvier 2023 et les erreurs qu'il a constatées. La direction indique qu'elle est en cours d'harmonisation des pratiques et des chiffres de part et d'autre de la région et qu'elle fera mieux la prochaine fois ! sic ! (Prochaine grève contre la réforme des retraites le mardi 31 janvier 2023).

Le **SNU** revient sur la pratique de la direction qui vise à exiger qu'un agent de droit privé pose une demi-journée de travail s'il a posé 2h de grève sans l'encadrer de temps de travail effectif. Pour la direction, faire grève 2 heures équivaut à la demi-journée et de ce fait cette demi-journée sera décomptée de votre salaire ! La Direction maintient que c'est une position nationale et que bien qu'un représentant du **SNU** ait eu gain de cause au cours d'une action juridique aux Prud'hommes en 1ère instance, elle attend le résultat de l'appel qu'elle a effectué pour se prononcer définitivement (ces dispositions de débrayage s'appliquent aux agents de droit privé, les agents publics ne pouvant faire grève qu'à la journée).

Le **SNU** interpelle la Direction sur les demandes de télétravail des agents car des décisions d'ELD sur de nombreux sites ne respectent pas l'accord. La direction régionale rejoint le **SNU** et entérine le fait que SIRHUS reste le seul outil de dépôt de votre demande de télétravail. En effet, même si des sites ont édicté des principes, établi des fichiers, etc...la direction régionale rappelle que les principes de l'accord télétravail doivent s'appliquer dans leur intégralité. Ainsi, si vous souhaitez 2 jours fixes, mais que sur votre site, on érige la règle de 1 jour fixe + 1 jour volant, la direction régionale vous invite à saisir les 2 jours fixes dans SIRHUS. Une fois votre demande déposée, il peut y avoir un entretien entre vous et votre manager pour étudier votre demande, et la modifier. Le **SNU** est à vos côtés pour vous accompagner.

### DURPS

La direction rappelle l'organisation d'un groupe de travail sur ces questions. Le **SNU** rend un avis motivé (en pièce jointe) qui pointe le manque de mesures préventives, la non prise en compte de certains risques site par site. Le **SNU** demande à être intégré dans les travaux pour 2023 dans un travail constructif et de qualité pour les agents.

### EXPERIMENTATION BRSA DANS LE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Le processus d'information est long et se fait à date, étape par étape. Sur la gouvernance, un groupe de travail étudie comment Pôle Emploi peut s'y intégrer ! Le **SNU** est bien surpris par cette démarche. Les sites concernés seront d'abord Decazeville et ensuite Villefranche de Rouergue mais avec une progressivité sur la mise en place du diagnostic partagé : d'abord le flux avant toute reprise de stock.

Nous contacter : [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu\_pole\_emploi\_fsu\_occitanie

[www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie](http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie)



## EN DIRECT DU Comité Social et Economique

Le **SNU** alerte fortement sur :

- les effectifs des 2 sites concernés et les charges qui vont en découler tant pour les CDDE que les CDE,
- les dispositifs de diagnostic d'orientation qui seront menés en amont,
- la gouvernance à laquelle nous ne semblons pas prendre part,
- le conditionnement potentiel du versement du RSA aux actions proposées, voire au travail,
- les outils inappropriés aux parcours visés mais aussi au public concerné (outils en cours d'élaboration).

La direction réaffirme sa volonté de transparence vis-à-vis des élus, qu'il ne s'agit pas d'une fusion, et réaffirme son souhait que Pôle Emploi soit l'acteur principal et le coordinateur de l'écosystème. La direction annonce l'ouverture d'un poste supplémentaire dédié à cette expérimentation à Decazeville sur la prochaine BDE.

### ADD ALES GARDON

Le **SNU** alerte au-delà de la configuration des locaux, sur l'aspect QVT du site et les pratiques managériales qui en découlent notamment le surbooking sur des RDV, les incidents d'accueil mal pris en compte ou la QVT aux mauvais résultats.

La Direction, sur le bilan de prévention des risques professionnels, a intégré ce site en plus des autres dans le dispositif « Agences Sensibles » suite à des incidents même s'il ne rentre pas dans les 4 critères, pour mieux traiter les incidents d'accueil et l'accompagnement des agents.

### INFORMATION SUR LE SCHEMA IMMOBILIER DE PÔLE-EMPLOI OCCITANIE

La Direction nous informe de la nécessité de finaliser le programme immobilier rapidement suite à la décision de la DG de réduire encore la norme des M<sup>2</sup>.

Le **SNU**, outre les demandes de précisions sur les différents projets présentés, considère que pour la Haute-Garonne, et avant de parler de relogement, il y a un problème de DEFM qui devrait être réinterrogée en termes de découpage, particulièrement sur le site de Toulouse Jolimont qui serait sous utilisé alors qu'à Toulouse Borderouge, la DEFM explose. La Direction souscrit au fait qu'il faudra réorganiser la distribution des populations (usagers) quand les bâtiments auront été consolidés au niveau immobilier. Cependant, elle insiste sur la nécessité de ne pas colporter les bruits de projets non encore validés. Pour lui, en dehors des projets déjà répertoriés, il n'y a rien d'autre, et il n'existe pas de nouveau projet de fusion entre deux sites Toulousains.

### COUPURE ELECTRIQUE ET PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Suite aux interrogations du **SNU**, la direction précise que les conditions seront optimisées, et qu'en cas de télétravail mobilisé il s'agira bien de télétravail exceptionnel en plus, et non en application de l'accord.

### DETOURNEMENT DE FINALITES

Il s'agit de l'interdiction pour tout agent de consulter le dossier d'un demandeur d'emploi ou d'une entreprise dont il ne serait pas en charge, en dehors de raisons professionnelles, car ceci constituerait une faute pouvant aller jusqu'à une sanction disciplinaire.

Nous contacter : [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu\_pole\_emploi\_fsu\_occitanie

[www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie](http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie)



**EN DIRECT DU**  
**Comité**  
**Social**  
**et Economique**

Le **SNU** s'étonne de la période à laquelle ce dispositif tombe alors que la note existe depuis 2020... Le **SNU** alerte sur une éventuelle « chasse aux sorcières » qui pourrait être faite et des sanctions individuelles qui pourraient s'ensuivre car un élément nouveau semble se dessiner : la direction recevra à présent une liste automatique d'alertes de dossiers consultés, a priori sans motif légitime.

Fin du CSE à 18H15, il reste plusieurs points qui seront vus dans une prochaine séance de continuité.

*Lézignan-Corbières, le Jeudi 26 janvier 2023*

**Nous contacter :** [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu\_pole\_emploi\_fsu\_occitanie

[www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie](http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie)